

PROVINCE DE QUÉBEC, LE 19 OCTOBRE 2017
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

Jeudi, dix-neuf (19) octobre 2017 se tenait à 20H00 au Centre Lepageois, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents: madame la conseillère : Josée Martin, messieurs les conseillers : Jasmin Couturier, Hugo Béland et Yann-Érick Pelletier. M. Ghislain Vignola et Myriam St-Laurent sont absents.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Réginald Morissette, maire.

Tammy Caron, directrice générale et sec-trés. est aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

2017-179 **RREMQ- AJUSTEMENT DE COTISATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avant adhérer au RREMQ depuis le 1^{er} janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande faites à Aon Hewitt pour calculer le RREMQ, nous avons reçu l'information de l'ajustement pour M. Daniel Caron;

PAR CONSÉQUENT :

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, verse l'ajustement de cotisations pour le RREMQ pour la part employer et employeur pour M. Daniel Caron, un chèque sera envoyé à RREMQ afin de rectifier la situation.

2017- 180 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h06.

Je, Réginald Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén. sec.trés.